

Inauguration sous tension du musée des Confluences

VINCENT CHARBONNIER / CORRESPONDANT À LYON | LE 17/12 À 00:18



Inauguration sous tension du musée des Confluences

Vendredi, l'inauguration du musée lyonnais n'éteindra pas les polémiques. Maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et entreprises se renvoient toujours la responsabilité d'un chantier de quatorze ans et une facture finale quatre fois supérieure à celle annoncée initialement.

« Si on n'appartenait pas à un groupe, on n'existerait plus. » Dominique Dhier est amer. Les défis que son entreprise de construction métallique, SMB, a relevés pour réaliser la charpente du musée des Confluences à Lyon ne doivent pas occulter le bras de fer qui l'oppose à Vinci, mandataire du groupement d'entreprises retenu par le maître d'ouvrage, le Département du Rhône. Comme son partenaire Renaudat, la société bretonne attend toujours d'être intégralement payée. « Il nous reste pas mal d'argent à percevoir au titre des travaux et tonnages d'acier complémentaires que nous avons dûs fournir », explique le directeur général de SMB. Résultat : pour la première fois de son histoire, SMB a été déficitaire de 1,2 million d'euros en 2013.

Les tracas de SMB et Renaudat ne sont qu'un des symptômes de la dérive d'un chantier complexe qui se solde par quinze mois de retard, une facture globale quatre fois plus élevée que celle annoncée au départ, et par un contentieux entre Vinci et le Département du Rhône qui réclame 41,6 millions d'euros de pénalités au groupement. Un chantier qui illustre de manière aigüe les relations tendues entre maître d'ouvrage et

mandataire, entre maître d'oeuvre et entreprises.

Pourquoi un tel retard ?

Même si d'autres chantiers comme ceux de la Philharmonie de Paris connaissent des aléas encore plus importants, le retard pris dans la livraison du musée des Confluences révèle des dysfonctionnements majeurs avec la maîtrise d'oeuvre, l'agence autrichienne Coop Himmelb(l)au. Une « *bonne partie du retard* » s'explique par le « *manque de définition du projet* », observe Dominique Dhier. « *On a dû refaire le travail de conception qui est à la charge du maître d'oeuvre, reprendre les calculs* », la complexité du projet nécessitant de faire appel à des travaux de chercheurs et de développer de nouveaux logiciels.

Maître d'ouvrage délégué, la SERL pointe aussi les vérifications qu'il a fallu faire après l'appel d'offres et la défaillance du management de Vinci « *qui n'a pas été à la hauteur* », selon Eric Brassart, directeur général de la société d'équipement lyonnaise qui a envoyé plusieurs dizaines de courriers, de mises en demeure au maître d'oeuvre et aux entreprises. De son côté, Vinci, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, affirme avoir « *mis au jour de nombreuses erreurs, insuffisances et incohérences dans le dossier de conception des ouvrages* » dans une lettre envoyée aux conseillers généraux en octobre 2014.

Quelle facture finale ?

Dès la réunion du jury d'appel d'offres, la SERL avait rédigé une note confidentielle au président du Conseil général du Rhône, Michel Mercier, pour l'alerter sur le chiffrage annoncé par Coop Himmelb(l)au d'un peu plus de 90 millions d'euros. Le président du jury avait également été informé de cette sous-estimation, le coût étant « *à l'évidence au moins du double* », note Eric Brassart, qui constate par ailleurs que la chambre régionale des comptes n'a pas émis la moindre observation sur ce qu'a fait la SERL au musée des Confluences dans le rapport qu'elle vient de remettre sur la société.

Le montant total des travaux fait toujours polémique. Il est de 255,4 millions d'euros pour la SERL et le Conseil général, scénographie, abords et aménagement paysager compris. Pour l'association de contribuables Canol, qui a épluché les comptes administratifs du département de 2008 à 2013, l'addition est de 286,7 millions d'euros pour le bâtiment, de 328,45 millions tout compris en intégrant la reconstruction du boulodrome présent sur le site de la Confluence à l'origine, alors qu'il avait été annoncé à 400 millions de francs (61 millions d'euros) en 2000.

Pour la seule charpente, la note est supérieure de près de 3 millions d'euros pour les 800 tonnes d'acier rajoutées par rapport au devis initial pour compléter l'ossature et renforcer la sécurité de l'ouvrage. Il en va de même pour les fondations qui avaient été notoirement sous-évaluées.

Quelles pénalités ?

Le département par la voix de son ancien président, Michel Mercier, réclame 41,6 millions d'euros de pénalités au groupement conduit par Vinci. Un montant qui doit être ramené, selon le groupe de BTP, à 15 millions au vu du nombre de mois de retard. « *Appliquer des pénalités de retard représentant 40 % du montant du marché (signé à 106,9 millions en mars 2010, NDLR) revient, en toute connaissance de cause, à condamner certaines entreprises à mort ou à précipiter la faillite de sous-traitants* », plaide Vinci dans sa lettre aux conseillers généraux. Une différence d'appréciation qui reste l'objet de négociations informelles entre les deux parties. ●

Vincent Charbonnier

Correspondant à Lyon